

Réf: Dossier N° : 58574

## AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE MIENSAH EXCELLENCE »**

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON Maroc Tiken Jah, Imb.IRON**  
**RDC, Porte 3, 17 BP 700 ABJ 17**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 19 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « GROUPE SCOLAIRE MIENSAH EXCELLENCE » .

**Objet:** L'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, et supérieure; la formation spécialisée, certifiante et qualifiante; la vente de fournitures scolaires et bureautiques; le nettoyage et l'assainissement; l'aménagement, la promotion et la gestion immobilière; la vente de matériaux de construction; les voiries et réseaux divers; le bâtiment et les travaux publics; le transport des personnes et marchandises; la gestion agricole et industrielle; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social:** 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social:** ABIDJAN - YOPOUGON Maroc Tiken Jah, Imb.IRON RDC, Porte 3, 17 BP 700 ABJ 17

**GERANT:** Monsieur N'GUESSAN SOCRATE MIGUEL ARTHUR VOGEL.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2018-B-32886 du 19/12/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

**Durée:** 99 ans

**Dépôt au greffe:** n°29368 du 19/12/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

